

janvier 2011

Fiche de l'Irsem n° 6

**La médiation internationale
dans la résolution des conflits :
Un regard théorique**

Milena DIECKHOFF

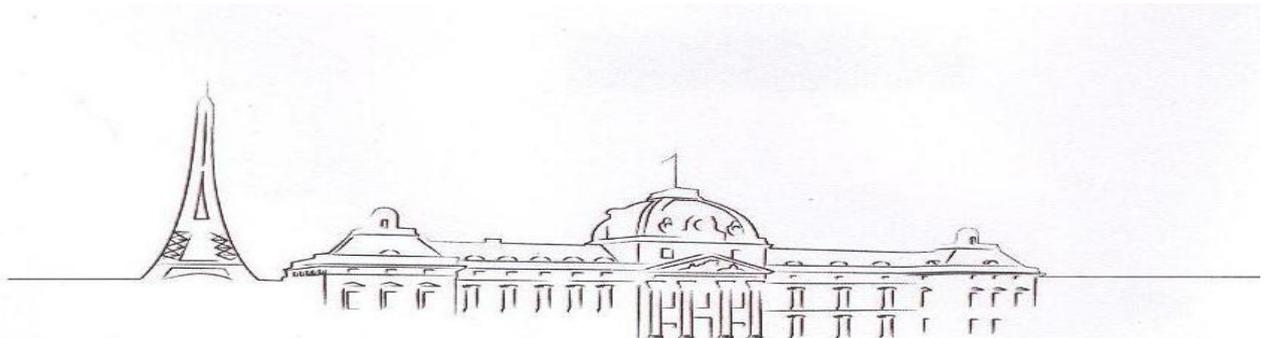
Références :

Milena Dieckhoff, "La médiation internationale dans la
résolution des conflits : un regard théorique"

Fiche n° 6, janvier 2011, 14 pages

Toutes les fiches de l'Irsem :

<http://www.irsem.defense.gouv.fr/spip.php?article74>



janvier 2011

**INTRODUCTION :
L'ETUDE DE LA MEDIATION INTERNATIONALE ET SES DEBATS**

L'étude de la médiation internationale en science politique s'est développée en plusieurs étapes. Tout d'abord, des auteurs comme Johan Galtung, Kenneth Boulding ou John Burton ont initié les études sur la paix (*Peace studies*) au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

Mais c'est essentiellement à partir des années 1970 que les travaux d'auteurs comme Oran Young, Jacob Bercovitch, I. William Zartman, ou encore Christopher Mitchell ont contribué à structurer la médiation internationale comme un champ de recherche scientifique à part entière. Les revues académiques en langue anglaise, comme *The Journal of Conflict Resolution* ou *The Journal of Peace Research*, ont également fortement participé à l'essor des études sur la médiation internationale.

- Kenneth BOULDING, *The Economics Of Peace*, New York : Prentice-Hall, 1945.
- Jacob BERCOVITCH et Jeffrey Z. RUBIN, *Mediation in International Relations: Multiple Approaches to Conflict Management*, New York : St Martin's Press, 1992.
- Johan GALTUNG, *Essays in Peace Research*, Copenhagen: Ejlers, 1975.
- Christopher MITCHELL, *The Structure of International Conflict*, New York: St. Martin's Press, 1981.
- Oran R. Young, *Intermediaries: Third Parties in International Crises*, Princeton: Princeton University, Press, 1967.
- William ZARTMAN (ed.), *Peacemaking in International Conflict: Methods and techniques*, Washington: United States Institute of Peace Press, 2nd Edition, 2007.

Il est à noter que la littérature anglo-saxonne et scandinave est très riche sur le sujet, ce qui contraste avec le faible nombre de travaux dans le paysage académique français. La littérature en langue française a généralement adopté une approche juridique ou philosophique de la médiation, visible par exemple dans les travaux de Michèle Guillaume-Hofnung ou Jean-François Six.

L'étude de la médiation internationale en science politique a été par contre relativement peu étudiée - à l'exception notable des travaux de Jacques Faget que nous aurons l'occasion de citer à plusieurs reprises.

C'est précisément pour combler cette lacune qu'un ouvrage sur la médiation et la facilitation dans l'espace francophone a été publié en 2010, à l'initiative de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Cet ouvrage, réunissant une trentaine de contributeurs, vise à faire connaître les réflexions ainsi que les expériences de médiation de l'espace francophone, en combinant donc théorie et pratique. En étudiant de nombreux cas de médiation, notamment en Afrique, il s'agit finalement de s'interroger sur l'existence d'une médiation qui serait propre à l'espace francophone.

- Michèle GUILLAUME-HOFNUNG, *La médiation*, Paris : Presses Universitaires de France, 5^{ème} éd., 2009.
- Jean-François SIX et Véronique MUSSAUD, *Médiation : Essai*, Paris : Seuil, 2002.
- Jean-Pierre VETTOVAGLIA et al.(dir.), *Médiation et facilitation dans l'espace francophone : Théorie et pratique*, Prévention des crises et maintien de la paix, Vol.1, Bruxelles : Bruylant, 2010

Cet essor des études sur la médiation internationale, concomitant au recours croissant aux médiateurs sur le terrain, peut s'expliquer pour plusieurs raisons. Cette évolution est liée, dans un contexte post guerre-froide, à la fois à la nature des conflits contemporains et aux stratégies de résolutions mises en œuvre. La médiation apparaît souvent comme une méthode de résolution adaptée à des conflits de plus en plus intra-étatiques alors que dans le même temps des acteurs autres que les États s'imposent sur la scène internationale.

janvier 2011

De plus, dans la plupart des cas, la volonté n'est plus seulement de réduire l'intensité de la conflictualité, mais de chercher à traiter en profondeur les causes des conflits afin d'éviter leur réémergence. En ce sens, la médiation internationale peut témoigner d'un changement dans la manière d'apprécier les relations internationales dans leur ensemble, largement influencée par l'approche libérale, et mérite à ce titre une attention particulière.

Enfin, la médiation internationale est d'un réel intérêt pour la défense. En effet, les processus de médiation, de même que d'autres interventions de type diplomatique, peuvent empêcher le déclenchement d'un conflit ou réduire son intensité, en limitant de ce fait la projection des forces sur un territoire étranger.

- Charles-Philippe DAVID, *La guerre et la paix : Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris : Les Presses de Sciences Po, 2^{ème} édition, 2006.
- Mary KALDOR, *New and Old Wars*, Stanford, California: Stanford University Press, 2nd edition, 2007.

La littérature sur la médiation internationale est traversée par plusieurs débats, qui, s'ils peuvent évoluer au fil du temps quant à leur contenu, réapparaissent néanmoins de manière quasi systématique, et peuvent de ce fait constituer des « invariants » de cette littérature. Tout auteur cherchant à mettre en évidence l'apport de la médiation internationale dans la résolution des conflits y est donc confronté.

Dans un article paru en 1995, Marieke Kleiboer et Paul't Hart exposent de façon claire et encore pertinente aujourd'hui, les questions qui traversent les études de la médiation internationale. Il est intéressant de les énumérer. Il s'agit notamment de savoir :

1. Qui peut pratiquer la médiation ?
2. Quelles conditions assurent une plus grande effectivité aux différents types de médiateurs ?
3. Comment les positions, les ressources, ou les motivations influencent-elles le processus et le résultat de la médiation ?
4. Quand et pourquoi les parties en conflit acceptent-ils une médiation ?
5. Quelles techniques et stratégies peuvent être utilisées ?
6. A quel moment le médiateur doit-il s'engager dans le conflit ?

- Marieke KLEIBOER et Paul't HART, "Time to Talk? Multiple Perspectives on Timing of International Mediation", *Cooperation and Conflict*, Vol. 30, No. 4, 1995, pp. 307-348.

Il s'agira donc ici de présenter l'état du débat sur certaines de ces questions. L'étude du processus de médiation sera faite dans une perspective théorique, en laissant de ce fait de côté les cas d'études, qui peuvent soulever à eux seuls d'autres débats. Trois axes, permettant de rendre compte des aspects les plus importants et les plus débattus, seront privilégiés :

- I. La définition et la conception de la médiation internationale
- II. Les variables affectant la médiation : les qualités du médiateur et les conditions générales
- III. L'efficacité et le succès de la médiation : les problèmes de sa mesure

I - Définition et conception de la médiation internationale

Le chapitre VI de la Charte des Nations Unies mentionne dans son article 33, que les parties à un différend doivent rechercher une solution pacifique notamment « par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix. » La médiation internationale figure donc bien dans la Charte comme mode de règlement pacifique des différends. Pourtant, aucune définition précise n'est donnée, laissant donc ouverts les débats concernant la signification exacte de la médiation internationale.

janvier 2011

Cette incursion dans la Charte des Nations Unies et l'absence d'une définition précise dans un texte fondamental pour la conduite des relations internationales est très utile pour cerner plusieurs points.

1. Tout d'abord, on comprend que les analystes se soient souvent attachés à montrer la spécificité de la médiation internationale par rapport à d'autres pratiques qui lui sont proches et qui sont également mentionnées dans la Charte.
2. Ensuite, pour qui s'attache à définir la médiation internationale en tant que telle, se pose le problème de trouver une définition qui soit véritablement opérationnelle pour étudier la médiation internationale. Comme le note Jacques Faget, l'« obstacle est de fournir une définition de la médiation qui ne soit ni trop vague [...] ni trop normative ».
3. Enfin, la Charte, en mentionnant le rôle des organismes régionaux, nous permet également d'envisager la multitude d'acteurs pouvant entreprendre une médiation.

1. Distinction entre la médiation internationale et d'autres modes de résolution des conflits

De nombreux auteurs ont d'abord cherché à établir une distinction entre médiation internationale et négociation. Si l'on peut considérer avec Arnaud Stimec, que la négociation est au cœur de la médiation, les deux réalités n'en sont pas moins différentes, la médiation impliquant la présence d'un tiers -le médiateur- alors qu'elle n'est pas indispensable à la négociation.

Pour Jacob Bercovitch et Richard Jackson, la médiation internationale est d'une certaine façon une extension de la négociation, dans laquelle de nouvelles ressources, relations et possibilités de communication sont apportées par l'intermédiaire du médiateur.

- Jacob BERCOVITCH et Richard JACKSON, "Negotiation or Mediation? An Exploration of Factors Affecting the Choice of Conflict Management in International Conflict", *Negotiation Journal*, Vol. 17 (1), January 2001, pp. 59-77.
- Jacques FAGET, « Les métamorphoses du travail de paix : État des travaux sur la médiation dans les conflits politiques violents », *Revue française de science politique*, Vol. 58, N°2, Avril 2008, pp. 309-333.
- Arnaud STIMEC, « De la négociation à la médiation : jalons conceptuels et historiques » in *Agir* « Médiation et négociation », N°24, Janvier 2006.

D'autres auteurs sont allés plus loin, en établissant encore des distinctions supplémentaires. Pour ne citer qu'un exemple, Jacques Faget sépare également la négociation – processus dyadique- de la médiation, processus triadique. Mais il ajoute une variable supplémentaire, le caractère décisionnel ou non de l'action du tiers. Avec ce critère, Jacques Faget est en mesure de différencier la médiation de l'arbitrage et du jugement, impliquant tous deux une prise de décision imposée par le tiers.

Pour finir, Jacques Faget distingue également conciliation et médiation. Ces deux pratiques assez proches se distinguent essentiellement du fait que la conciliation se singularise par son objectif qui est de tenter de rapprocher les parties en présence. La médiation est, selon lui, spécifique du fait de sa méthodologie : le médiateur est au milieu -c'est-à-dire entre les parties en présence-, et entreprend une démarche pour aider les protagonistes à trouver une solution au conflit.

- Jacques FAGET (dir.), *Médiation et action publique : La dynamique du fluide*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2005.

2. Quelle définition et quelle conception de la médiation internationale ?

En plus de cette définition « en négatif », qui permet tout de même de mettre en évidence certaines caractéristiques de la médiation internationale, les définitions s'attendant à montrer de manière "positive" l'essence de la médiation internationale ne manquent pas. Il est bien sûr impossible, et inutile, de toutes les

janvier 2011

recenser. Il s'agira donc plutôt de voir quels axes ont été privilégiés pour approcher le phénomène de médiation, et les divergences dans son acception qui peuvent apparaître entre les auteurs.

Pour commencer, il est utile de rappeler comment un des fondateurs de la discipline, Oran Young, a défini la médiation internationale. Il écrit en 1967 que la médiation fait référence à « toute action entreprise par un acteur qui, n'étant pas directement impliqué dans la crise, est désigné afin de réduire ou de mettre un terme aux obstacles entravant la négociation et faciliter ainsi la conclusion de la crise elle-même. » Clairement, Oran Young fait référence aux objectifs de la médiation - la résolution du conflit - pour la caractériser.

On retrouve cette même focalisation sur les objectifs dans des définitions proposées par d'autres auteurs, comme par exemple Christopher Mitchell. Dans une perspective similaire, I. William Zartman et Saadia Touval définissent la médiation comme « l'intervention d'un tiers dans un conflit avec l'objectif affiché de contribuer à sa réduction ou sa résolution au moyen de la négociation. »

- Christopher R. MITCHELL, *The Structure of International Conflict*, Basingstoke: Macmillan, 1981.
- Oran R. YOUNG, *The Intermediaries: Third Parties in International Crisis*, Princeton: Princeton University Press, 1967.
- I. William ZARTMAN et Saadia TOUVAL, "International Mediation: Conflict Resolution and Power Politics", *Journal of Social Issues*, Vol. 41. No. 2, 1985, pp. 27-45.

Mais cette approche de la médiation par son objectif, n'est pas la seule envisageable. En effet, d'autres auteurs ont cherché à mettre en évidence la méthode propre à la médiation. Il s'agit par là de montrer davantage le processus de médiation, éclairant ainsi la dynamique à l'œuvre.

Ainsi, pour Jacques Faget, la médiation est un « processus consensuel de gestion des conflits dans lequel un tiers impartial, indépendant et sans pouvoir décisionnel, tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider, soit à améliorer ou établir une relation,

soit à régler un conflit. » On voit bien que la méthode, et notamment le caractère consensuel de la médiation, ainsi que l'importance du processus sont soulignées.

Jacob Bercovitch met en exergue également le rôle des interactions. Pour lui, la médiation internationale est « un processus réciproque de management d'un conflit, en lien mais distinct des négociations entre les parties ; où les parties en conflit recherchent l'assistance, ou acceptent l'aide, d'un individu, d'un groupe ou d'une organisation pour changer leurs perceptions ou leurs comportements, sans avoir recours à la force physique ou invoquer l'autorité de la loi. »

- Jacob BERCOVITCH, "Mediation and International Conflict Resolution: Analyzing Structure and Behavior", in Dennis J.D. SANDOLE et al. (dir.), *Handbook of Conflict Analysis and Resolution*, London, New-York: Routledge, 2009, pp. 339-353.
- Jacob BERCOVITCH (ed.), *Resolving International Conflicts: The Theory and Practice of Mediation*, Boulder and London: Lynne Rienner Publishers, 1996.
- Jacques FAGET, « Les métamorphoses du travail de paix : État des travaux sur la médiation dans les conflits politiques violents », *Revue française de science politique*, Vol. 58, N°2, avril 2008, pp. 309-333.

En plus de l'enjeu de cette définition technique de la médiation internationale, se pose aussi la question de la conception de ce phénomène au regard des théories des relations internationales et la façon dont le conflit lui-même est envisagé.

janvier 2011

Marieke Kleiboer et Paul't Hart ont fait un travail intéressant pour rendre compte de ce débat en mettant en évidence quatre points de vue.

Dans la perspective réaliste, le conflit est envisagé comme inhérent aux relations internationales. Dans ce contexte, la médiation est vue comme un moyen d'exercice du pouvoir.

- Dans l'approche issue de la psychologie sociale, le conflit est appréhendé comme un construit social. La médiation a alors pour but de réaligner les perceptions, en créant de la confiance entre les parties.
- Dans la théorie critique, le conflit a une connotation positive, en ce qu'il offre une opportunité de changement social. De ce point de vue, la médiation internationale doit permettre de rétablir des relations sociales légitimes.
- Dans la perspective structuraliste, le conflit est endémique du fait de la nature du système global actuel. La médiation internationale est alors vue comme un moyen par lequel le médiateur peut affirmer sa domination et imposer une issue particulière au conflit.

Cette typologie des différentes conceptions de la médiation internationale n'est qu'un exemple parmi d'autres. Louis Kriesberg, qui analyse les différentes approches de management du conflit, sépare quant à lui, l'approche du *hard realism*, pour qui l'intervention du tiers émane nécessairement des grandes puissances, et du *soft realism* qui envisage en plus l'action des organisations internationales et régionales. Il ajoute également une approche libérale, qui voit dans l'absence d'une société démocratique une des sources du conflit. Dans cette perspective est encouragée la résolution pacifique des conflits notamment au travers de la médiation internationale.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Marieke KLEIBOER et Paul't HART, "Time to Talk? Multiple Perspectives on Timing of International Mediation", <i>Cooperation and Conflict</i>, Vol. 30, No. 4, 1995, pp. 307-348.- Louis KRIESBERG, "The growth of the Conflict Resolution Field", in Chester A. CROCKER, Fen Osler HAMPSON, et Pamela AALL (ed.), <i>Turbulent peace: The Challenges of Managing International Conflict</i>, Washington: United States Institute of Peace Press, 2001, pp. 407-426. |
|--|

3. Quel type de médiateur ?

Jusqu'à présent, la médiation internationale a été évoquée de manière telle qu'on pourrait penser qu'il s'agit d'une méthode de résolution des conflits uniforme, appliquée de manière similaire quel que soit le conflit. Mais ceci est loin de refléter la réalité. En effet, une médiation internationale peut être entreprise par une multitude d'acteurs, de nature très différente.

Comme le disent très bien Jonathan Wilkenfield et al., « la liste des médiateurs potentiels dans les crises et les conflits internationaux est vaste : un État, un groupe d'États, des organisations gouvernementales internationales, des organismes privés transnationaux, des individus privés, ou n'importe quelle combinaison entre ces acteurs. » Peuvent donc être médiateur, aussi bien des acteurs représentants des États, des organisations régionales ou internationales, des organisations non-gouvernementales ou encore des acteurs privés.

Jacob Bercovitch et Gerald Schneider rendent également compte de cette profusion de médiateurs de nature diverse. Ils écrivent en effet que « l'éventail de choix des acteurs possibles sur le marché de la médiation est véritablement immense ». Les auteurs distinguent tout de même trois grandes catégories de médiateurs : les individus, les États, et les institutions ou les organisations. Ces organisations peuvent être des équipes multilatérales *ad hoc*, des organisations internationales (régionales ou globales) ou des organisations transnationales.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Jacob BERCOVITCH et Gerald SCHNEIDER, "Who Mediates? The Political Economy of International Conflict Management", <i>Journal of Peace Research</i>, Vol. 37, No. 2, 2000, pp. 145-165.- Jonathan WILKENFIELD, Kathleen J. YOUNG, David M. QUINN, et Victor ASAL, <i>Mediating International Crises</i>, London; New York: Routledge, 2005. |
|---|

janvier 2011

L'expression « marché de la médiation » évoque bien la concurrence qui peut advenir entre les différents médiateurs, et nous permet de soulever une question importante : quelle motivation a chaque type de médiateur pour accepter d'intervenir dans un conflit ?

Certains auteurs, comme Saadia Touval et I. William Zartman, insistent sur le fait qu'un médiateur, qu'il soit le représentant d'une grande puissance, d'une puissance moyenne ou d'une organisation internationale, interviendra uniquement pour promouvoir ses propres intérêts dans la résolution du conflit. Le médiateur s'impliquera donc s'il considère que le conflit porte atteinte à ses intérêts et qu'il lui est donc avantageux de chercher à le résoudre.

D'autres auteurs, au contraire, établissent plusieurs cas de figure, en fonction du type de médiateur. Ainsi, Jacob Bercovitch distingue par exemple les motivations des individus non officiels, de ceux ayant des positions officielles. Dans les deux cas, le médiateur peut chercher à utiliser le conflit pour accroître son propre prestige ou son influence. Mais le médiateur non officiel a davantage de liberté et peut utiliser la médiation pour diffuser ses idées et ses valeurs. Le médiateur officiel, qu'il soit représentant d'un État ou d'une organisation, a généralement un mandat clair.

- Jacob BERCOVITCH, « Mediation and International Conflict Resolution: Analyzing Structure and Behavior », in Dennis J.D. SANDOLE et al. (dir.), *Handbook of Conflict Analysis and Resolution*, London, New-York: Routledge, 2009, pp. 339-353.
- Saadia TOUVAL et I. William ZARTMAN, "International Mediation in the Post Cold-War Era" in Chester A. CROCKER, Fen Osler HAMPSON, et Pamela AALL (ed.), *Turbulent Peace: The Challenges of Managing International Conflict*, Washington: United States Institute of Peace Press, 2001, pp. 426-443.

Quant aux interventions des organisations internationales, et notamment des Nations Unies, leurs motivations devraient être, selon Jonathan Wilkenfield et al., de promouvoir des valeurs universelles et au premier chef la paix. Ceci devrait également être l'approche des organisations régionales, aussi motivées par l'idée d'assurer une zone pacifique et stable dans leur environnement immédiat. Les organisations non-gouvernementales – organisations religieuses, fondations ou personnalités - interviendraient quant à elles dans une perspective davantage altruiste ou humanitaire.

- Holley E. HANSEN, Sara McLaughlin MITCHELL, et Stephen C. NEMETH, "IO Mediation of Interstate Conflicts: Moving beyond the Global versus Regional Dichotomy", *Journal of Conflict Resolution*, Volume 52, No. 2, April 2008, pp. 295-325.
- Jean-Luc MARRET, « Les ONG et la médiation de la paix : L'exemple de la Communauté de Sant' Egidio », *Annuaire Français des Relations internationales*, Vol.1, 2000, pp. 53-69.
- Charles TENENBAUM, « La médiation des organisations intergouvernementales » in Guillaume DEVIN (dir.), *Faire la paix : la part des institutions internationales*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009, pp. 101-131.

II Les variables affectant la médiation : qualités du médiateur et conditions générales

De nombreuses conditions et paramètres sont susceptibles d'avoir des répercussions sur le processus de médiation et potentiellement sur son issue.

Jacob Bercovitch établit une distinction entre les variables liées au contexte – la nature des parties en conflit, de la dispute ou du médiateur - et les conditions en lien avec le processus - comme la stratégie de médiation ou l'environnement dans lequel elle a lieu. Il cherche également, avec Allison Houston, à analyser les éléments affectant le comportement du médiateur lui-même, en différenciant les variables jouant au niveau du contexte précédent la médiation, celles qui agissent pendant le processus ou en conséquence de la médiation.

janvier 2011

Jonathan Wilkenfield et al. identifient pour leur part trois facteurs qui possèdent selon eux un pouvoir explicatif ou causal : le style de la médiation, la distribution du pouvoir entre les parties en conflit ainsi que le degré de maturité du conflit.

- Jacob BERCOVITCH et Allison HOUSTON, "Why Do They Do It like This? An Analysis of the Factors Influencing Mediation Behavior in International Conflicts", *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 44, No. 2, April 2000, pp. 170-202.
- Jacob BERCOVITCH (ed.), *Resolving International Conflicts: The Theory and Practice of Mediation*, Boulder and London: Lynne Rienner Publishers, 1996.
- Jonathan WILKENFIELD, Kathleen J. YOUNG, David M. QUINN, et Victor ASAL, *Mediating International Crises*, London; New York: Routledge, 2005.

On le voit d'emblée, les variables pouvant affecter une médiation internationale sont nombreuses et les auteurs mettent, selon les cas, l'accent sur certains paramètres au détriment d'autres. Il n'est bien sûr pas question ici de tous les étudier. Nous nous concentrerons sur deux points faisant particulièrement débat :

1. Les qualités personnelles que devraient posséder un médiateur, et notamment la question de sa neutralité ou de son impartialité.
2. Des conditions plus générales pouvant avoir une grande influence sur le processus, et surtout le moment où est entreprise la médiation.

1. *Qualités requises pour effectuer une médiation*

Étant donné le caractère éminemment interactif de l'entreprise de médiation, les auteurs s'accordent généralement pour dire que les médiateurs doivent avoir une bonne capacité de communication. Que le médiateur soit vu comme facilitateur, formulateur, ou manipulateur, selon la typologie proposée par I. William Zartman et Saadia Touval en 1985, il devra dans tous les cas communiquer avec les parties pour espérer faire émerger une solution au conflit.

En plus de cette qualité indispensable à tout médiateur, « la liste des qualités désirées pour les médiateurs est très longue », comme le disent Jacob Bercovitch et Gerald Schneider. Ces deux auteurs listent quelques uns de ces attributs : l'intelligence, l'endurance, l'énergie, la patience, et le sens de l'humour. Ils citent également la confiance, la crédibilité, et un haut degré de compétence personnelle comme des éléments importants pour qu'un médiateur soit accepté par les parties.

De façon inverse, Lakhdar Brahimi et Salman Ahmed énumèrent « Les sept péchés capitaux de la médiation », parmi lesquels figurent notamment, l'ignorance, l'arrogance ou l'inflexibilité.

- Jacob BERCOVITCH et Gerald SCHNEIDER, "Who Mediates? The Political Economy of International Conflict Management", *Journal of Peace Research*, Vol. 37, No. 2, 2000, pp. 145-165.
- John Paul LEDERACH et Janice Moomaw JENNER (eds.), *A Handbook of International Peacebuilding: Into The Eye of the Storm*, San Francisco: Jossey-Bass, 2002.
- Saadia TOUVAL et I. William ZARTMAN, *International Mediation in Theory and Practice*, Boulder: Westview Press, 1985.
- Lakhdar BRAHIMI et Salman AHMED, « Les sept péchés capitaux de la médiation », in Jean-Pierre VETTOVAGLIA et al.(dir.), *Médiation et facilitation dans l'espace francophone : Théorie et pratique*, Bruxelles : Bruylant, 2010, pp. 114-132.

Si les qualités et attributs énumérés jusqu'à présent sont relativement partagés entre les auteurs, il est une caractéristique qui fait énormément débat dans les études sur la médiation internationale : la neutralité ou l'impartialité dont devrait faire preuve le médiateur.

janvier 2011

Pour poser le débat, il est intéressant de citer la réflexion de Michelle Benson et Nil Satana. Ils notent en effet, dans leur chapitre sur l'organisation des Nations Unies, que « même une action présumée neutre comme la médiation, est souvent partielle à l'égard d'une ou plusieurs des parties en conflit ». Le médiateur doit-il donc nécessairement être neutre ou impartial ? Quelle différence y-a-il entre les deux notions ?

La distinction entre neutralité et impartialité n'est pas évidente à tracer, et de nombreux auteurs utilisent les deux termes de façon interchangeable. En anglais notamment, les termes *neutral*, *impartial*, et *unbiased*, sont rarement distingués.

Pourtant, pour certains auteurs, neutralité et impartialité méritent d'être différenciées. Pour Jacques Faget, la notion d'impartialité renvoie à « une posture objective qui exige de ne pas prendre partie », alors que celle de neutralité est « plus subjective, et probablement inaccessible » dans le sens où « tout médiateur est 'travaillé' par des sentiments, des valeurs. » Jacques Faget préfère donc l'utilisation du terme impartialité.

- Michelle BENSON et Nil S. SATANA, "Choosing sides: UN resolutions and non-neutrality" in Jacob BERCOVITCH et Scott Sigmund GARTNER, *International Conflict Mediation: New Approaches and Findings*, London; New York: Routledge, 2009, pp. 115-134.
- Jacques FAGET, « Les métamorphoses du travail de paix : État des travaux sur la médiation dans les conflits politiques violents », *Revue française de science politique*, Vol. 58, N°2, avril 2008, pp. 309-333.

Le débat sur l'impartialité comme caractéristique essentielle du médiateur est ancien, et sépare réellement les analystes de la médiation internationale en deux camps. Ainsi, Oran Young considère que « l'existence d'un rôle important pour un tiers dépendra de sa capacité à être perçu comme un acteur impartial (dans le sens de n'avoir rien à gagner en aidant l'un des protagonistes) ».

De nombreux autres auteurs, tels Alexander Haig, Sanda Kaufman ou George Duncan, ont également insisté sur la nécessité d'impartialité pour qu'un médiateur soit accepté par les parties en conflit. Cette exigence d'impartialité est invoquée au motif qu'elle serait indispensable à la création de relations de confiance entre le médiateur et les parties en conflit, et entre les deux protagonistes principaux.

- Sanda KAUFMAN et George T. DUNCAN, "A Formal Framework for Mediator Mechanisms and Mediation", *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 36, No. 4, 1992, pp. 688-708.
- Andrew KYDD, "Which Side Are You On? Bias, Credibility and Mediation", *American Journal of Political Science*, 47 (4), October 2003, pp. 597-611.
- Oran R. YOUNG, *The Intermediaries: Third Parties in International Crisis*, Princeton: Princeton University Press, 1967.

Mais cette position n'est pas partagée par tous les auteurs. Ainsi, Jacob Bercovitch et Gerald Schneider considèrent que cet accent mis sur l'impartialité masque le fait que la médiation est une interaction dans laquelle le médiateur est un acteur primordial, avec des intérêts distincts. Ainsi, le pouvoir, les ressources et l'influence du médiateur sont vues comme des caractéristiques bien plus déterminantes dans le choix du médiateur par les parties en conflit. Dans le même sens, Saadia Touval écrit que « l'impartialité n'est ni une condition indispensable à l'acceptation du médiateur, ni une condition nécessaire pour le succès de l'action d'un tiers ».

Dans d'autres travaux, les auteurs vont encore plus loin puisqu'ils considèrent que la partialité n'est pas forcément à bannir. Elle pourrait en effet assurer une meilleure efficacité à la médiation et garantir un résultat plus attrayant pour les parties. C'est la position notamment de Peter Carnevale et Sharon Arad, qui écrivent que le parti pris d'un médiateur peut garantir son influence et contribuer à une issue positive.

janvier 2011

Plus concrètement, des auteurs, comme Isak Svensson, ont explicité la manière dont la neutralité ou non d'un médiateur pouvait affecter l'issue de la médiation dans le règlement des guerres civiles. Isak Svensson a montré que les médiateurs neutres avaient tendance à accélérer l'obtention d'un accord au dépend de sa qualité. Au contraire, les médiateurs partiaux, afin de protéger une partie du conflit, seront davantage incités à garantir des accords institutionnels de plus grande envergure, plus à même de garantir la paix et la stabilité, et donc éviter la résurgence du conflit.

- Jacob BERCOVITCH et Gerald SCHNEIDER, "Who Mediates? The Political Economy of International Conflict Management", *Journal of Peace Research*, Vol. 37, No. 2, 2000, pp. 145-165.
- Peter J. CARNEVALE et Sharon ARAD, "Bias and impartiality in international mediation", in Jacob BERCOVITCH (ed.), *Resolving International Conflicts: The Theory and Practice of Mediation*, Boulder and London: Lynne Rienner Publishers, 1996, pp. 39-54.
- Saadia TOUVAL, "The context of Mediation", *Negotiation Journal*, Vol. 1, No. 4, 1985, pp. 373-378.
- Isak SVENSSON, "Who Brings Which Peace? Neutral versus Biased Mediation and Institutional Peace Arrangements in Civil Wars", *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 53, No. 3, June 2009, pp.446-469.

2. Le « timing » de la médiation

Comme l'énonce très bien J. Michael Greig, la médiation est coûteuse, en temps comme en ressources pour le médiateur et les parties en conflit. Dans ce contexte, les efforts de médiation doivent être entrepris à un moment où des conditions favorables sont réunies.

J. Michael Greig met en évidence au moins deux arguments prouvant l'intérêt de mieux comprendre le bon *timing* de la médiation, ou pour reprendre les termes utilisés dans la littérature sur la médiation internationale, le moment où les conditions sont mûres (*ripe moment*). Tout d'abord, cela éviterait d'entreprendre des médiations qui sont vouées à l'échec. Ensuite, cela pourrait également limiter les effets contre-productifs de certaines médiations, pouvant inciter, si l'issue de la médiation est jugée décevante, les parties en conflit à utiliser des moyens coercitifs.

Il n'y a pas d'accord entre les auteurs pour définir le moment adéquat pour effectuer une médiation. Ainsi, certains auteurs considèrent qu'une intervention au début du conflit, alors que les positions entre les protagonistes ne sont pas trop polarisées est préférable. C'est la position défendue par I. William Zartman et Saadia Touval dans leur article de 1996. D'autres considèrent au contraire que c'est lorsque que le conflit a déjà duré depuis quelque temps que l'intervention du médiateur serait la plus souhaitable. Patrick Regan et Allan Stam identifient pour leur part ces deux moments comme propices : le médiateur doit intervenir soit tôt après la dispute, soit après une longue période. Il doit dans tous les cas éviter d'intervenir durant la période intermédiaire séparant ces deux points, car c'est à ce moment que les effets contre-productifs d'une médiation peuvent être les plus importants.

Ces différents points de vue montrent bien la limite à définir le *ripe moment* uniquement dans une perspective temporelle. On comprend donc que des outils plus précis pour le définir aient été développés.

C'est essentiellement le travail d'I. William Zartman (2000) qui a popularisé la notion de maturité du conflit. Il considère que la médiation a plus de chance d'être efficace lorsque le conflit a atteint un *mutually hurting stalemate*. Cette situation se présente lorsque les parties se trouvent pris dans le conflit de telle façon qu'ils ne peuvent espérer une victoire, mais que l'impasse est également très coûteuse pour eux. Les protagonistes sont alors encouragés à dépasser le statu quo, et éventuellement à faire appel à un médiateur pour résoudre leur conflit.

janvier 2011

- J. Michael GREIG, "Stepping Into the Fray: When Do Mediators Mediate?", *American Journal of Political Science*, Vol. 49, No. 2, April 2005, pp. 249-266.
- J. Michael GREIG, "Moments of Opportunity: Recognizing Conditions of Ripeness for International Mediation between Enduring Rivals", *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 45, No. 6, December 2001, pp. 691-718.
- Patrick REGAN et Allan STAM, "In the Nick of Time: Conflict Management, Mediation Timing and the Duration of Interstate Disputes", *International Studies Quarterly*, Vol. 44, No. 2, 2000, pp. 239-260.
- I. William ZARTMAN et Saadia TOUVAL, "International Mediation in the Post-Cold War Era", in Pamela R. AALL, Chester A. CROCKER, Fen Olser HAMPSON (eds), *Managing Global Chaos : Sources of and Responses to International Conflict*, Washington D.C. : United States Institute of Peace Press, 1996, pp. 445-462.
- I. William ZARTMAN, "Ripeness: The Hurting Stalemate and Beyond", in Paul C. STERN et Daniel DRUCKMAN, *International Conflict Resolution after the Cold War*, Washington D.C.: National Academy Press, 2000, pp. 225-250.

Pourtant, là encore, les auteurs ne sont pas d'accord sur la pertinence de définir un *ripe moment*, que celui-ci soit défini en terme de *timing*, ou dans une perspective plus qualitative. Marieke Kleiboer et Paul't Hart réfutent par exemple l'idée que le temps soit traité comme une variable indépendante, et considèrent également que la notion de moment adéquat est éminemment subjective et dynamique. En effet, ce qui est bon pour l'un des protagonistes ne l'est pas forcément pour les autres, et ceci limite selon eux l'utilité d'un tel concept.

Plutôt que de parler de maturité (*ripeness*), Marieke Kleiboer fait donc référence à la volonté (*willingness*) des acteurs parties au conflit. Cette notion fait selon elle mieux ressortir l'importance des perceptions dans la dynamique de conflit. Dans ce contexte, les moments où la médiation pourrait s'effectuer sont bien plus nombreux, puisqu'ils ne dépendent plus nécessairement d'une situation spécifique sur le terrain, mais du désir des protagonistes de trouver une solution à leur différend.

- Marieke KLEIBOER et Paul't HART, "Time to Talk? Multiple Perspectives on Timing of International Mediation", *Cooperation and Conflict*, Vol. 30, No. 4, 1995, pp. 307-348.
- Marieke KLEIBOER, "Understanding Success and Failure of International Mediation", *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 40, No. 2, June 1996, pp. 360-389.

III L'efficacité et le succès de la médiation internationale : les problèmes de sa mesure

En analysant les variables affectant le processus de médiation comme les qualités du médiateur ou encore le moment de la médiation, l'idée sous-jacente a bien été de repérer certains éléments pouvant assurer le succès de la médiation. Mais définir ce qu'est une médiation réussie n'est pas chose aisée et divise les analystes. On se trouve confronté à au moins deux problèmes.

1. Comme les définitions de la médiation ont pu le souligner, les objectifs que peut chercher à atteindre une médiation peuvent être pluriels. Surtout, les auteurs n'entendent pas nécessairement la même chose lorsqu'ils parlent de résolution du conflit.
2. De plus, même en imaginant qu'un consensus puisse émerger sur cette question, mesurer le succès de la médiation s'avère particulièrement délicat, et soulève de nombreux obstacles méthodologiques.

1. *Quelle définition du succès de la médiation ?*

À première vue, on pourrait penser qu'il y a consensus sur le fait qu'une médiation réussie est celle qui permet de résoudre un conflit. Bien que paraissant censée, cette affirmation n'est pas exacte, ni même suffisante car elle ne permet pas d'explicitier ce que l'on attend par résolution du conflit.

Selon Jean-Luc Marret, un conflit est résolu lorsque les origines profondes d'un conflit ont été comprises et rendues inoffensives. Il s'agit donc dans ce cas d'un changement structurel de grande ampleur. Cependant, tous

janvier 2011

les auteurs n'adoptent pas cette définition. Pour I. William Zartman, la résolution du conflit équivaut à la fin du litige, alors que l'élimination des causes profondes du conflit s'apparenterait davantage à un processus de transformation du conflit. L'auteur distingue également la régulation du conflit, qui permet d'obtenir une réduction de la violence, et la prévention, qui vise à éviter toute réémergence du conflit.

- Jean-Luc MARRET, *La fabrication de la paix : Nouveaux conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes*, Paris : Fondation pour la recherche stratégique, 2001.
- I. William ZARTMAN, « La politique étrangère et le règlement des conflits » in Frédéric CHARILLON (dir.), *Politique étrangère : Nouveaux regards*, Paris : Presses de Sciences Po, 2002, pp. 275-299.

On le voit donc, même si l'on considère la résolution du conflit comme un objectif majeur de la médiation internationale, il ne suffit pas pour faire émerger un consensus quant à son contenu. Surtout il n'apparaît pas nécessairement comme suffisant ou indispensable pour parler d'une médiation internationale réussie.

Dans un de ses articles, Jacob Bercovitch analyse de façon claire les différents moyens pour appréhender la notion de succès dans l'exercice de la médiation internationale. À la suite de Blair Sheppard et Jessica Kaltz Jamesson, il identifie tout d'abord quatre critères pouvant rendre compte du succès de la médiation : l'équité, l'efficacité, la satisfaction et l'effectivité de la médiation. Mais le problème principal de cette approche est qu'elle se base sur des concepts éminemment subjectifs, qui sont tous interdépendants, et qui adossés à une autre notion subjective comme le succès, ne permet pas d'aller bien loin dans l'analyse.

Jacob Bercovitch identifie ensuite une autre approche : celle qui retient le type d'accord obtenu pour définir le succès de la médiation entreprise. La résolution du conflit – qu'il définit de la même façon que Jean-Luc Marret, traitant donc directement les causes du conflit et pas uniquement ses symptômes - est parfois vue comme le seul critère de succès, et s'en trouve de ce fait idéalisée. Selon lui, cette approche est bien trop restrictive. Parce que la résolution du conflit n'est pas forcément faisable, il est donc nécessaire de considérer dans certains cas un accord (*settlement*) comme une preuve significative du succès de la médiation.

Une autre façon de juger du caractère réussi ou non d'une médiation mise en exergue par Jacob Bercovitch est de mettre en relation les accords obtenus avec les attentes exprimées par les parties au début du processus de médiation. Mais le problème est que le succès ou l'échec de la médiation est alors appréhendé uniquement par l'intermédiaire du médiateur. Finalement, l'auteur considère que « le succès dans le management du conflit est une quête hors d'atteinte ». Il suggère donc de regarder plutôt les facteurs influençant le processus de médiation.

Dans une autre de ces contributions, Jacob Bercovitch distingue une appréciation subjective du succès d'une autre qui chercherait à être plus objective. Cette dernière pourrait donc se baser sur des critères tels la diminution de la violence, la réduction du nombre de victimes ou l'existence de dialogue entre les parties. Pourtant, l'auteur considère qu'il ne faut pas considérer uniquement ces critères, car certains éléments fondamentaux comme par exemple la nature du contact entre les protagonistes, sont alors laissés de côté.

- Jacob BERCOVITCH, "Mediation and International Conflict Resolution: Analyzing Structure and Behavior", in Dennis J.D. SANDOLE et al. (dir.), *Handbook of Conflict Analysis and Resolution*, London, New-York: Routledge, 2009, pp. 339-353.
- Jacob BERCOVITCH, "Mediation Success or Failure: A Search for the Elusive Criteria", *Cardozo Journal of Conflict Resolution*, Vol. 7, 2006, pp. 289-302.

Jacob Bercovitch n'est bien sûr pas le seul à avoir réfléchi à la façon dont pourrait être défini le succès d'une médiation internationale. Par exemple, J. Michael Greig reconnaît qu'il n'existe pas de consensus pour définir le succès d'une médiation. Pourtant, il note que les analystes ont généralement pris comme indicateurs de succès la capacité de la médiation à générer un accord, réduire l'occurrence de conflits dans le futur ou diminuer l'intensité du conflit.

janvier 2011

Marieke Kleiboer est pour sa part très critique sur la façon dont le succès d'une médiation internationale a été défini jusqu'à présent dans la littérature. Elle note que certains auteurs ont cherché à réduire la complexité en donnant une définition très simplifiée de la médiation. D'autres, au contraire, ont choisi une définition large du succès pour garder de la flexibilité dans leur analyse. Elle repère un dernier groupe, qui a apparenté succès et effectivité, en prenant en compte les objectifs affichés de la médiation. Cette position est jugée insatisfaisante dans la mesure où l'objectif de la médiation peut être très différent selon les protagonistes : quels objectifs faut-il alors prendre en compte pour juger du succès de la médiation ?

Toutes ces limites aux définitions du succès expliquent que Marieke Kleiboer considère l'échec et le succès d'une médiation comme socialement construits, puisqu'ils dépendent des valeurs, des interprétations et d'un processus de dénomination. Selon elle, ce constat n'est pas en soi problématique, à partir du moment où les définitions du résultat de la médiation sont intégrées dans un système normatif et une perspective analytique clairement mise en avant par l'analyste.

- J. Michael GREIG, "Stepping Into the Fray: When Do Mediators Mediate?", *American Journal of Political Science*, Vol. 49, No. 2, April 2005, pp. 249-266.
- Marieke KLEIBOER, "Understanding Success and Failure of International Mediation", *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 40, No. 2, June 1996, pp. 360-389.

2. Comment mesurer le succès de la médiation ?

Malgré cette difficulté à définir le succès d'une médiation, il est intéressant de voir que de nombreux chercheurs ont néanmoins développé des modèles complexes pour faire apparaître les différentes issues d'une médiation internationale, et finalement juger de son caractère réussie ou non. Cette approche quantitative et statistique est très présente dans la littérature anglo-saxonne, et notamment dans les revues scientifiques.

Différentes bases de données, comme *Uppsala Conflict Data Program*, *International Crisis Behavior Project* ou encore *International Conflict Management Data*, font un travail de recensement important, pour mettre en évidence le nombre de conflits, leurs caractéristiques et le mode de règlement dont ils font éventuellement l'objet. Ceci n'empêche pas non plus les auteurs de mettre en place leur propre méthode de recensement, ou de modifier les bases de données existantes.

Ces possibilités de faire appel à des bases de données très différentes expliquent que les auteurs aient développé des méthodes diverses pour mesurer le succès d'une médiation, ce qui rend les comparaisons très délicates.

Tout d'abord, les auteurs n'adoptent pas les mêmes définitions de base. Ainsi, Jacob Bercovitch et Allison Houston, pour évaluer le succès d'une médiation, partent d'une définition d'un conflit, qui fait référence à une action militaire organisée et continue qui implique au moins un État et qui entraîne au moins 100 morts. Sur la période de 1945 et 1990, ces deux auteurs recensent 241 conflits, dont 137 auraient connu un processus de médiation. Ils établissent que 55% ont été un échec car sans effets sur les parties, 20,4% ont connu un succès partiel en initiant des négociations, 16,8% ont conduit à un cessez-le-feu et seulement 7,8% à un règlement complet.

Mais d'autres auteurs ont basé leurs travaux sur des définitions différentes ce qui a forcément une incidence sur les statistiques produites. Ainsi, Lotta Harbom et al. établissent en 2006 qu'il y a eu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale 231 conflits armés. Leur définition du conflit est différente de celle de Jacob Bercovitch et Allison Houston et s'appuie sur celle du *Uppsala Conflict Data Program*. Pour eux, le conflit fait référence à une « incompatibilité de positions concernant un gouvernement et/ou un territoire, où l'utilisation de la force armée entre les deux parties, dont au moins une est le gouvernement, entraîne au moins 25 morts par an ».

De plus, les auteurs n'ont pas nécessairement retenu les critères de négociations, cessez-le-feu, ou résolution pour calculer les occurrences de médiation réussie. Beardsley et al. prennent en compte pour leur part l'obtention

janvier 2011

d'un accord formel, d'une réduction de la tension sur le long-terme ou d'une diminution de la crise sur le court-terme.

- Jacob BERCOVITCH et Allison HOUSTON, "The Study of International Mediation" in Jacob BERCOVITCH (ed.), *Resolving International Conflicts: The Theory and Practice of Mediation*, Boulder and London: Lynne Rienner Publishers, 1996, pp. 3-11.
- Kyle C. BEARDSLEY, David M. QUINN, Bidisha BISWAS et Jonathan WILKENFELD, "Mediation Style and Crisis Outcomes", *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 50, No.1, February 2006, pp. 58-86.
- Lotta HARBOM, Stina HÖGBLADH et Peter WALLENSTEEN, "Armed Conflict and Peace Agreements", *Journal of Peace Research*, Vol. 43, N°. 5, 2006, pp. 617-631.

Ces différents exemples illustrent bien les limites de l'approche quantitative pour rendre compte du succès de la médiation. En plus de ces obstacles méthodologiques que soulèvent le choix des critères et des définitions, certains auteurs mettent en lumière les limites plus structurelles de ce type d'approche.

Comme l'écrit bien Jacques Faget, cette focalisation sur le succès de la médiation avec une approche quantitative « exprime une perception instrumentale de la médiation qui fait prévaloir le résultat à court ou moyen terme [...] sur le mode opératoire et ses conséquences subjectives à moyen ou long terme. » Ceci est bien visible par exemple dans la méthode d'analyse mise en place par Joakim Kreutz qui cherche à rendre compte du moment et de la manière dont les conflits s'achèvent. Lorsqu'il explicite le choix de ses variables, il exclut explicitement de prendre en considération le résultat sur le long-terme.

Enfin, pour d'autres, les limites tiennent à l'absence de corpus théorique solide dans la littérature sur la médiation, qui garantirait notamment la pertinence des comparaisons. C'est la position de J. A. Wall et A. Lynn, qui affirment que « le problème n'est pas seulement que différentes définitions et processus opératoires sont utilisés, mais que les conceptualisations prédominantes et les structures explicatives ne sont pas basées sur une base théorique, nécessaire pour évaluer et comprendre le succès d'une médiation. »

- Jacques FAGET, « Les métamorphoses du travail de paix : État des travaux sur la médiation dans les conflits politiques violents », *Revue française de science politique*, Vol. 58, N°2, Avril 2008, pp. 309-333.
- Joakim KREUTZ, "How and when armed conflicts end: Introducing the UCDP Conflict Termination dataset", *Journal of Peace Research*, Vol. 47, No. 2, 2010, pp. 243-250.
- J. A. WALL Jr. et A. LYNN, "Mediation : A current review", *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 37, 1993, pp.160-94.

CONCLUSION : PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Malgré l'abondance de travaux traitant de la médiation internationale, surtout en langue anglaise, d'aucuns considèrent que beaucoup de choses restent à faire pour rendre compte en des termes adéquats et précis de la complexité du phénomène de médiation. Surtout, alors que ce mode de gestion des conflits connaît de nouveaux défis au fur et à mesure qu'il se diffuse, il n'est pas surprenant que de nouvelles attentes soient adressées au monde de la recherche.

Le Centre pour le dialogue humanitaire relève quelques uns des défis auxquels seront confrontés les médiateurs. Selon ce rapport, les médiations hybrides mêlant des médiateurs de nature très diverse seront amenés à se développer. Dans ce contexte, une meilleure coordination entre les médiateurs est nécessaire. De même devront être améliorées les modalités de mise en œuvre de la médiation. Ces considérations font écho à de nombreux commentaires faits par les analystes eux-mêmes. Ainsi, Charles Tenenbaum évoque, de même que

janvier 2011

d'autres auteurs, la fragmentation du processus de médiation, processus qui se doit d'être mis en avant dans les recherches académiques.

- Centre pour le dialogue humanitaire, *Médiation pour la paix 1999-2009*, 2010.
- Charles TENENBAUM, « La médiation des organisations intergouvernementales » in Guillaume DEVIN (dir.), *Faire la paix : la part des institutions internationales*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009, pp.101-131.

C'est aussi vers davantage de différenciation, au vue notamment de la nature du médiateur, que l'analyse de la médiation internationale pourrait et devrait tendre. C'est en tout cas le point de vue de Kyle C. Beardsley et al. Selon eux, il serait nécessaire de différencier le rôle des médiateurs selon la nature des crises et d'analyser également de manière plus satisfaisante les stratégies et les objectifs, qui varient selon la nature du médiateur et au fil du temps.

Pour Lesley Terris et Zeev Maoz, une des lacunes de la littérature sur la médiation est le manque d'analyses sur les conditions favorisant l'acceptation du rôle de médiateur, ce qui reflète finalement l'absence d'intégration de la perspective du médiateur dans celle des parties en conflit.

- Kyle C. BEARDSLEY, David M. QUINN, Bidisha BISWAS et Jonathan WILKENFELD, "Mediation Style and Crisis Outcomes", *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 50, No.1, February 2006, pp. 58-86.
- Lesley G. TERRIS et Zeev MAOZ, "Rational Mediation : A Theory and a Test", *Journal of Peace Research*, Vol. 42, No. 5, 2005, pp. 563-583.

Certains auteurs insistent non pas tant sur les sujets abordés dans le cadre de l'étude de la médiation internationale, que sur la méthode employée. Ainsi, Jonathan Wilkenfield et al. veulent encourager « des études supplémentaires sur les facteurs déterminant le type de stratégie employé par le tiers dans une crise internationale [et] des analyses rigoureuses supplémentaires sur les approches du management des crises. » Clairement, cette référence à des analyses rigoureuses pointe vers les analyses quantitatives.

Pourtant, cette approche est loin d'être forcément partagée, notamment en France. Jacques Faget considère par exemple que les tentations quantitatives américaines sont peu porteuses, et que « seules les entreprises qualitatives sont en capacité de nous éclairer utilement. » Le récent ouvrage sur la médiation et la facilitation dans l'espace francophone semble partager cette idée. L'approche quantitative n'est en effet pas du tout abordée, alors que les études de cas nourrissent constamment la réflexion pour rendre compte du rôle de la médiation internationale dans la résolution des conflits.

- Jonathan WILKENFIELD, Kathleen J. YOUNG, David M. QUINN, et Victor ASAL, *Mediating International Crises*, London; New York: Routledge, 2005.
- Jacques FAGET, « Les métamorphoses du travail de paix : État des travaux sur la médiation dans les conflits politiques violents », *Revue française de science politique*, Vol. 58, N°2, Avril 2008, pp.309-333.
- Jean-Pierre VETTOVAGLIA et al.(dir.), *Médiation et facilitation dans l'espace francophone : Théorie et pratique*, Prévention des crises et maintien de la paix, Vol.1, Bruxelles : Bruylant, 2010.